

# **ANNEXES REGLEMENT**

---

## **PARC DE BEAUPREAU BEAUPREAU-EN-MAUGES**

**ANNEXE N°1 : PERIMETRE ESPACE NATUREL SENSIBLE**

**ANNEXE N°2 : ENTREES ET CIRCULATION AUTORISEES DANS LE PARC DE BEAUPREAU**

**ANNEXE N°3 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI DU PARC**

**ANNEXE N°4 : LISTE DES MANIFESTATIONS AUTORISEES ET INTERDITES DANS L'ENCEINTE DU PARC**

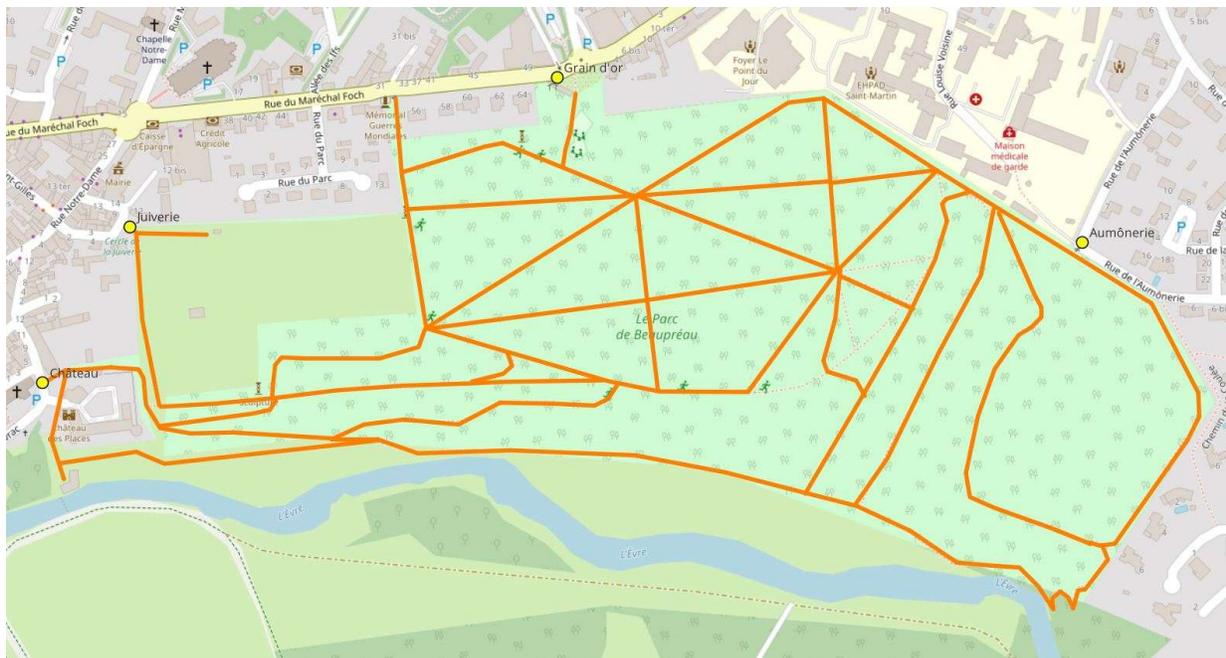
**ANNEXE N°5 : OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DU PARC POUR LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES**

**ANNEXE N°6 : PARCOURS AUTORISE, SUR DEROGATION DU MAIRE, POUR LA TENUE D'EVENEMENTS SPORTIFS EXCEPTIONNELS**

## ANNEXE N°1 : PERIMETRE ESPACE NATUREL SENSIBLE



## ANNEXE N°2 : ENTREES ET CIRCULATION AUTORISEES DANS LE PARC DE BEAUPREAU



### ANNEXE N°3 : COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI DU PARC

Collège élus	Collège agents	Collège experts
Elu(e) référent(e) parc (général)	Chargé.e environnement	Naturalistes : CPIE, LPO, SMIB, Département
Elu(e) référent(e) parc (terrain)	Référent.e technique parc	Historiens : GRAHL, Mauges communauté
Maire délégué Beaupréau	Directeur.trice des Services Techniques	Bénévoles du parc et des jardins
Elu(e) à la culture et au patrimoine	Directeur.trice culture et patrimoine	Usagers divers : guinguette, associations sportives, établissements scolaires...
Adjoint.e à l'environnement	Directeur.trice sports et festivités	
Adjoint(e) aux affaires sociales		

### ANNEXE N°4 : LISTE DES MANIFESTATIONS AUTORISEES ET INTERDITES DANS L'ENCEINTE DU PARC

#### Au théâtre du loup :

- Sont autorisés : les contes, ateliers artistiques, pique-niques, causeries
- Sont interdits : les spectacles amplifiés et non-amplifiés, guinguettes, kermesses

#### Au petit séquoia (au-dessus de l'éco-pâturage) :

- Sont autorisés : les pique-niques, contes, spectacles non amplifiés, ateliers artistiques, expositions
- Sont interdits : spectacles amplifiés, guinguettes

#### Au belvédère :

- Sont autorisés : les pique-niques, expositions, contes, ateliers artistiques, spectacles non amplifiés
- Sont interdits : les spectacles amplifiés, guinguettes, kermesses, regroupement de plus de 100 personnes

#### A la grande serre (périmètre restreint < 100m au sud de la serre) :

- Sont autorisés : pique-niques, expositions, contes, ateliers artistiques
- Sont interdits : les spectacles amplifiés, guinguettes, kermesses, regroupements de plus de 100 personnes

#### A la grande serre (périmètre élargi > 100m au sud de la serre, proche allée du roi) :

- Sont autorisés : les pique-niques, expositions, contes, ateliers artistiques, spectacles non amplifiés (théâtre, danse, musique acoustique...)
- Sont interdits : les spectacles amplifiés, guinguettes et regroupement de plus de 150 personnes.

#### A la Twinning Platz :

- Sont autorisés : les pique-niques, kermesses, expositions, spectacles amplifiés, guinguettes
- Sont interdits : les regroupements de plus de 500 personnes. Dans le respect de la météo.

### ANNEXE N°5 : OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DU PARC POUR LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

La chasse aux œufs aura lieu seulement pour les enfants de maternelle et primaire de Beaupréau.

PERIODE	OUVERTURE	FERMETURE
Lundi de Pâques	De 13h00 à 19h00	De 8h00 à 13h00

**ANNEXE N°6 : PARCOURS AUTORISÉ, SUR DEROGATION DU MAIRE, POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS ÉQUESTRES ET CYCLISTES EXCEPTIONNELS**

